



**DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau
la démocratie locale**

Brno, République tchèque, 5 septembre 2017

Atelier 2 –

Instruments pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local

France

Les plans de paysage



Gilles DE BEAULIEU et Julien TRANSY

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

DGALN-DHUP-SDQV-QV2



Où situer « le niveau local » en France ?

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES



Niveau central :

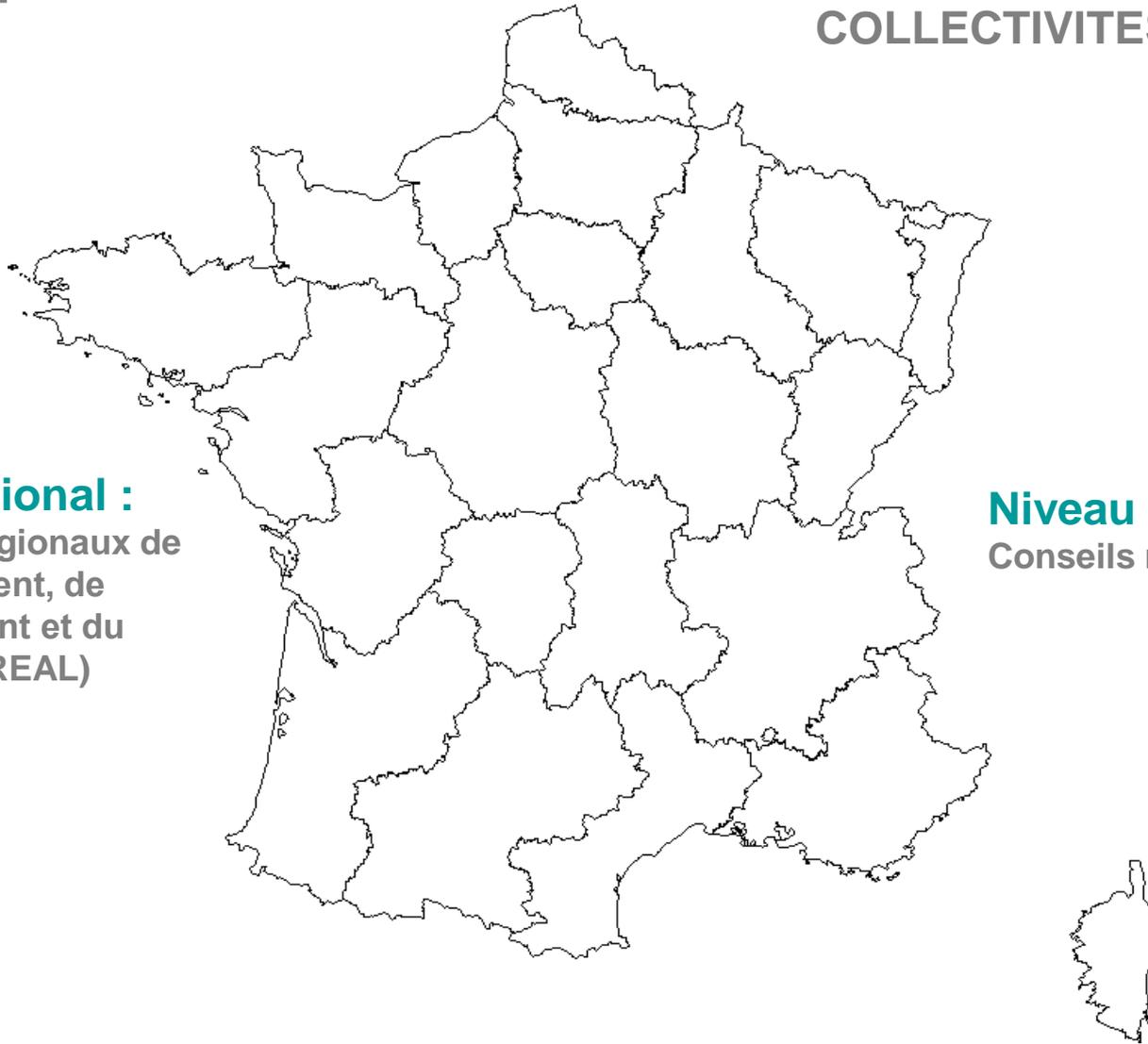
Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire
(MTES)

Article L110 du code de l'urbanisme : Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences.

Le niveau régional (avant 2016)

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES



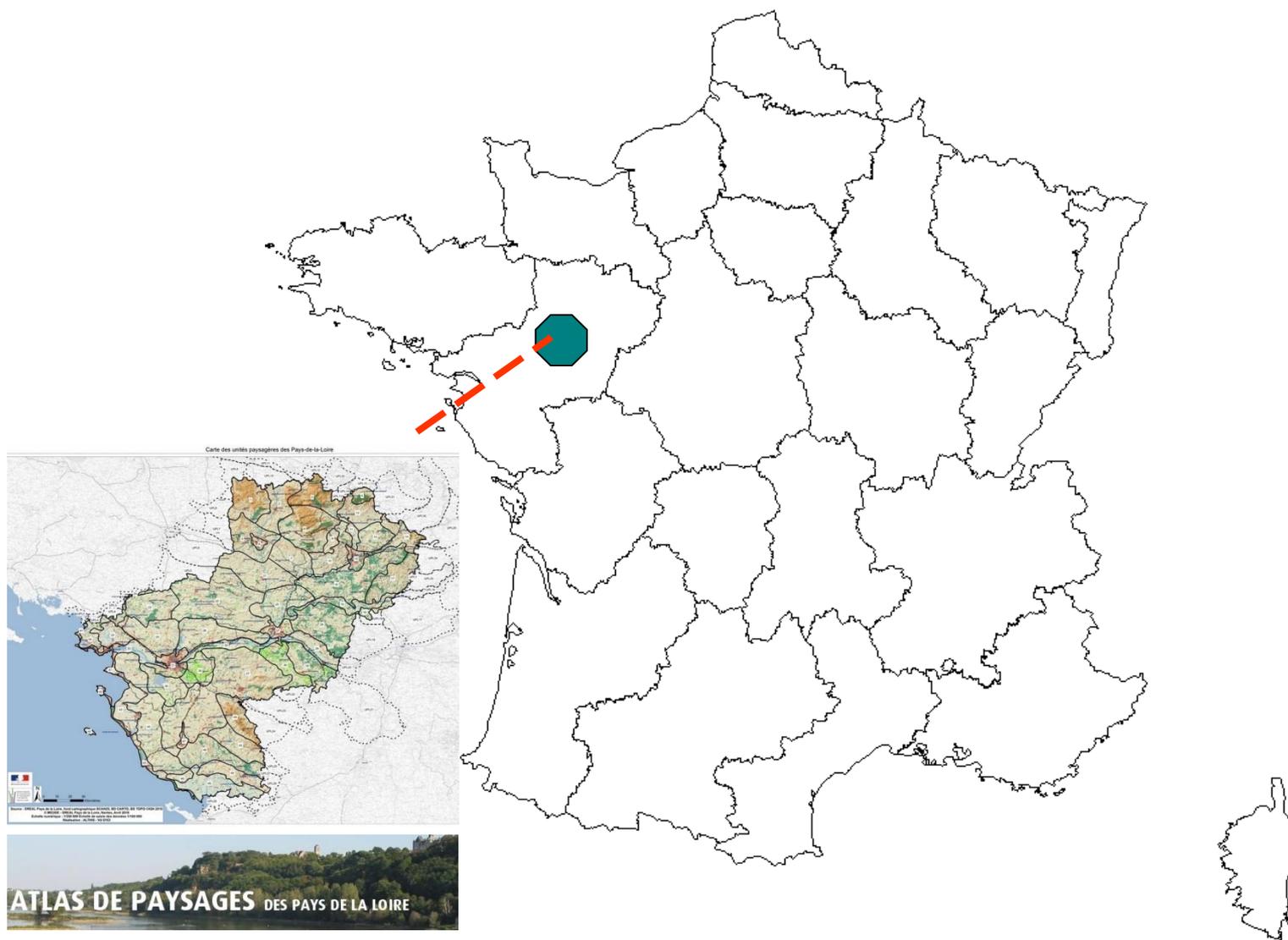
Niveau régional :

Directions Régionales de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement (DREAL)

Niveau régional :

Conseils régionaux

Le niveau régional avant 2016, échelle possible d'élaboration d'Atlas de paysages



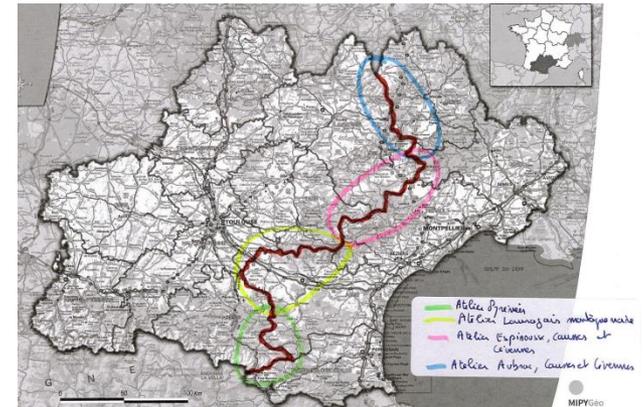
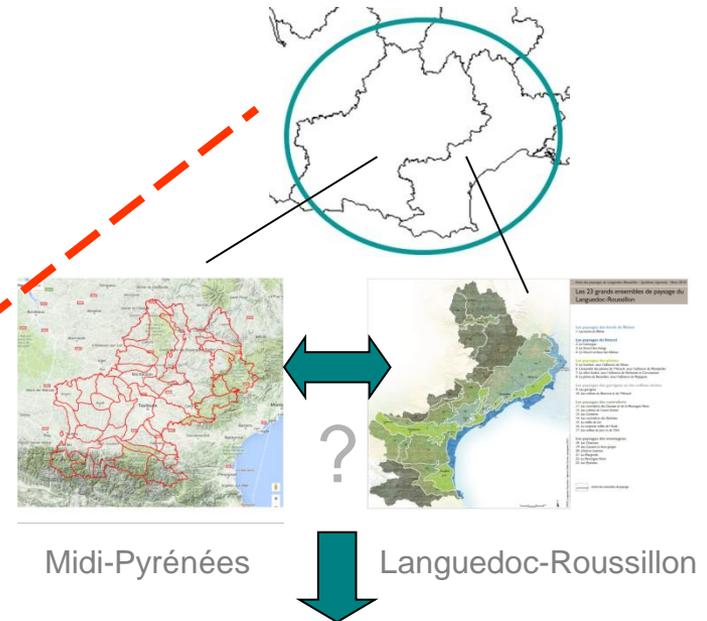
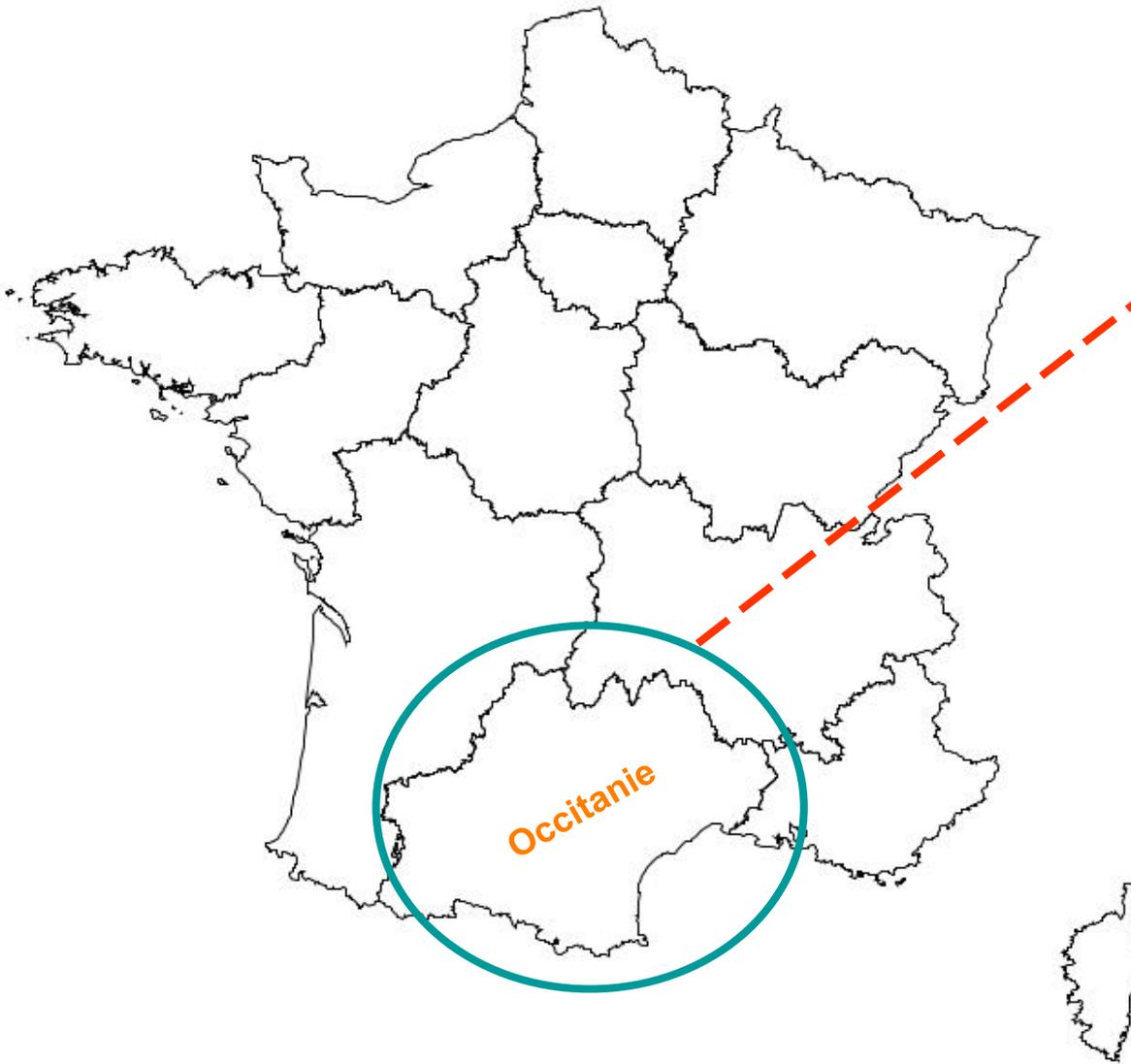
Publié en 2016 : <http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

Le niveau régional depuis 2016



Des échelles régionales assimilables au « niveau local » ?

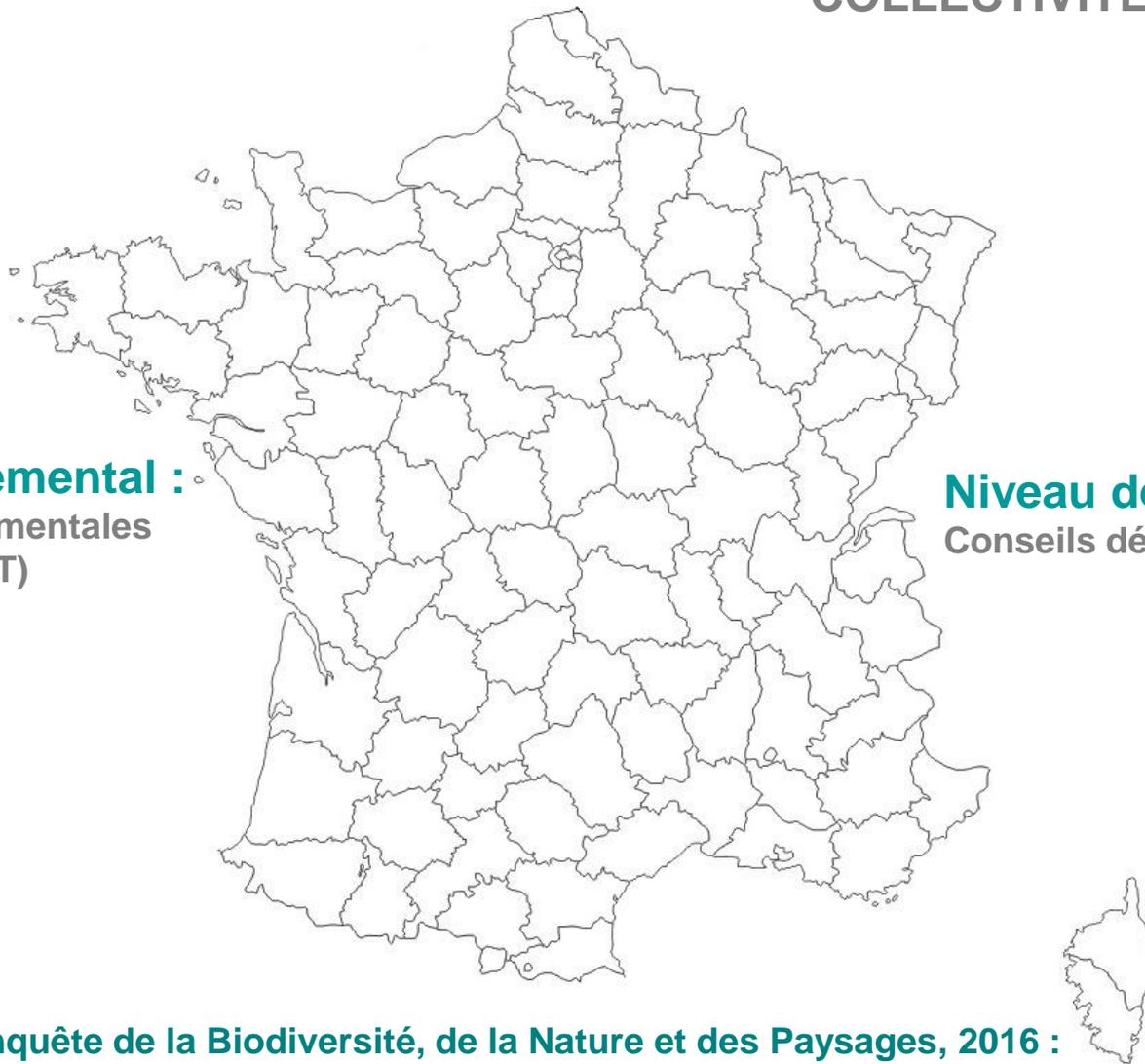
Définir les continuités paysagères aux nouvelles échelles régionales : une illustration



Le niveau départemental

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES



Niveau départemental :
Directions Départementales
des Territoires (DDT)

Niveau départemental :
Conseils départementaux

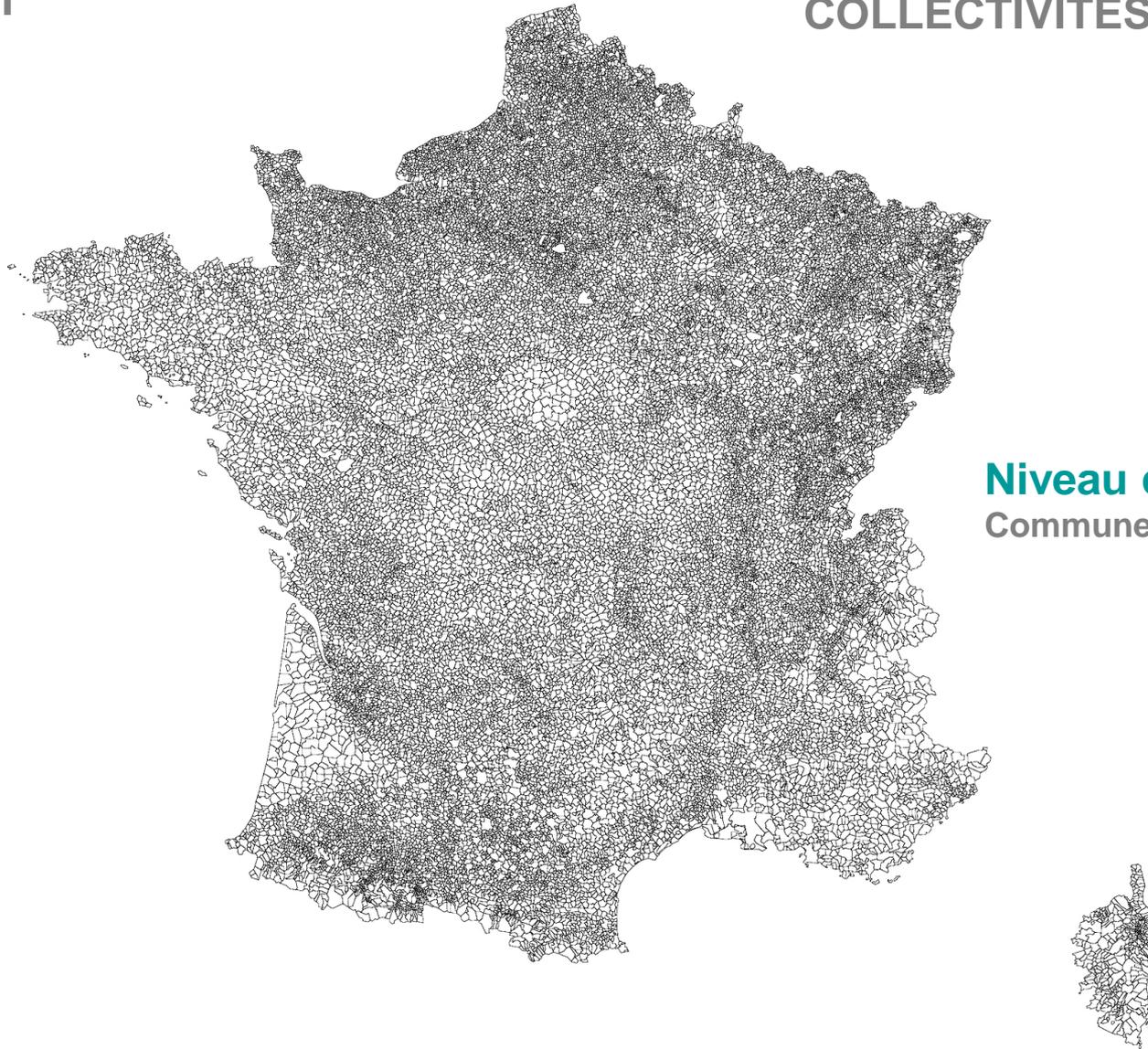
Loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages, 2016 :

« Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales »

Le niveau départemental

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES

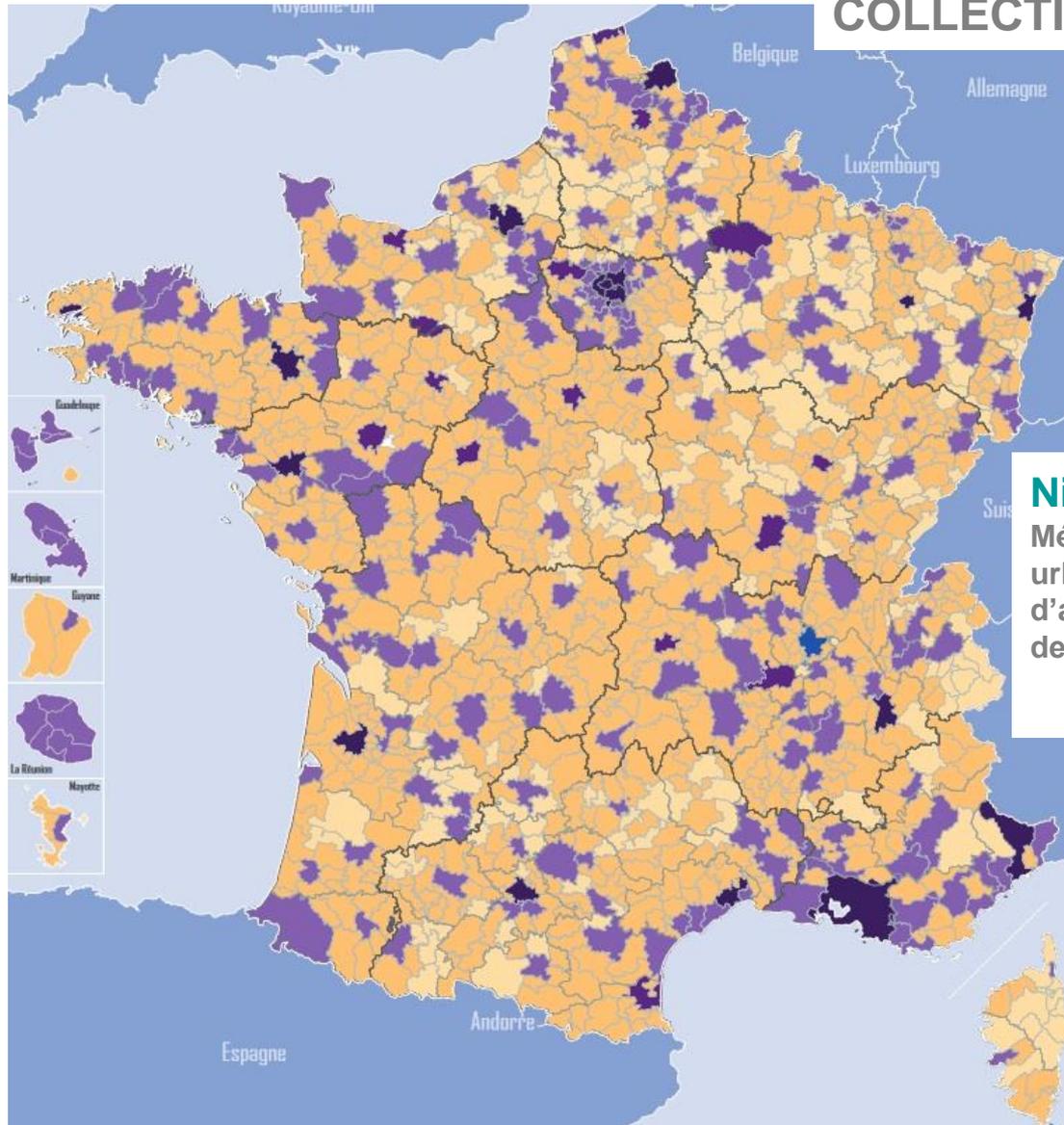


Niveau communal :
Communes

Le niveau intercommunal

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES



Niveau intercommunal :
Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Communautés de communes...

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

Le plan de paysage est un outil politique qui permet aux citoyens de devenir des acteurs à part entière de l'aménagement du territoire et des transitions à travers une méthodologie de concertation.

Un appel à projet à destination des territoires et piloté par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Un « Club Plan de Paysage » qui regroupe les 77 lauréats.



Faire dialoguer ces différentes échelles et acteurs grâce aux Plans de paysage

ETAT

Niveau central :

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)



Niveau régional :

Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)



Niveau départemental :

Directions Départementales des Territoires (DDT)



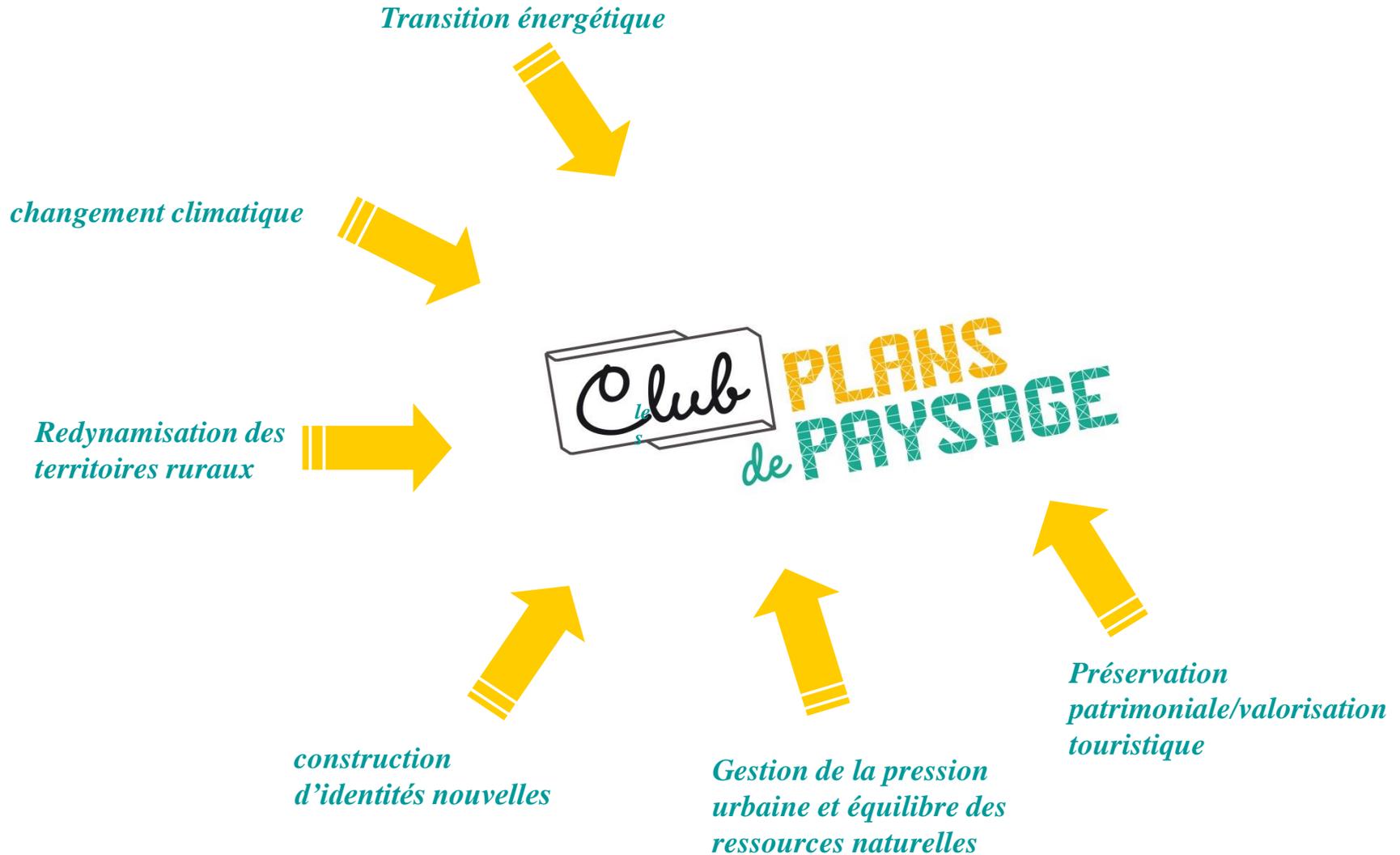
COLLECTIVITES LOCALES

Niveau intercommunal :

Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Communautés de communes...



Faire dialoguer les territoires pour construire les paysages de demain



Instaurer un dialogue entre les citoyens pour changer de regard sur le paysage.

